



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 160/18

Objet

Mise en place d'un
groupement de commandes
permanent avec les
communes

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Bernard GUERRIN

Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
J.P Cuiet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin, F. David à J.P Fichère.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 concernant les groupements de commandes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période 2016-2020,

Dans la poursuite des actions inscrites au schéma de mutualisation de services validé par le Conseil Communautaire du 04 février 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mettre en œuvre l'action n°3 : création d'un « Club Acheteurs ».

A travers cette initiative, la Communauté d'Agglomération entend faciliter et fluidifier la mutualisation des procédures d'achats à l'échelle de son territoire.

Il est ainsi proposé aux communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au CCAS de Dole et au Syndicat Mixte La Grande Tablée de constituer un groupement de commandes à durée illimitée dans des domaines d'achats cités en annexe n°2 de la convention-cadre.

Jusqu'alors, pour participer à un groupement de commandes proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, chaque collectivité ou établissement public devait prendre une délibération spécifique à la consultation lancée (ex : fournitures de bureau, acquisition de copieurs et imprimantes, services de télécommunications...).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à travers la constitution de ce groupement de commandes permanent, nommé « Club Acheteurs », propose à ses futurs membres de délibérer une seule fois, pour la signature de la convention-cadre, et de formaliser ensuite leur participation aux marchés et accords-cadres par de simples courriers.

Les membres du « Club Acheteurs » resteront toutefois libres de mettre en œuvre seuls des procédures d'achats, s'ils le souhaitent, y compris dans les domaines prévus dans la convention-cadre.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Conformément à l'article 101.II.3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes permanent sera celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, coordonnateur. La présidence sera assurée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Un représentant de chaque membre du groupement de commandes subséquent, dont la consultation est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la CAO, sera invité et aura une voix consultative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au groupement de commandes permanent « Club Acheteurs »,
- **ACCEPTE** les termes de la convention-cadre du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit désignée coordonnateur du groupement de commandes permanent ainsi formé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention-cadre de groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les marchés issus du groupement de commandes, pour l'ensemble des membres, le cas échéant.

Fait à Authume
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction de la Commande Publique
- Trésorerie Principale

